

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.1.- Administrateur en systèmes et réseaux d'information

Définition synthétique

Définit les procédures de gestion et administre les composants systèmes, d'infrastructures logicielles, de réseaux et de sites des systèmes d'information pour en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité.

Activités principales

- Mettre en œuvre, gérer l'administration des systèmes et effectuer la maintenance des composants logiciels d'infrastructure
- Gérer les incidents
- Optimiser l'usage des composants
- Fournir une assistance technique aux exploitants
- Être chargé de la documentation des processus de mise en œuvre, de mise à jour et d'exploitation des composants
- Élaborer des enquêtes techniques

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.2.- Directeur des systèmes et réseaux d'information

Définition synthétique

Conduit la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de systèmes et réseaux d'information et de communication arrêtées par les directions générales ou les établissements publics du Ministère

Activités principales

- Définir et superviser la politique des systèmes d'information et de communication et la mettre en œuvre
- Concevoir et mettre en œuvre des produits, des services et des prestations
- Animer et encadrer les services relevant de la direction
- Être chargé de la représentation interne et externe de la direction
- Contrôler le suivi et l'avancement des projets sensibles
- Superviser et valider les dispositifs administratifs et financiers
- Maintenir en condition opérationnelle des systèmes et réseaux d'information et de communication

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.3.- Chef de projet maîtrise d'œuvre en systèmes et réseaux d'information

Définition synthétique

Pilote la réalisation d'un ou de plusieurs projets informatiques ou de télécommunication conformément au cahier des charges défini par la maîtrise d'ouvrage.

Activités principales

- Définir et coordonner la mise en œuvre des aspects fonctionnels et techniques, planifier et suivre la réalisation du projet
- Contrôler la mise en œuvre, la qualité et le déploiement de la solution technique
- Organiser et conduire le recours à des prestataires
- Vérifier le respect et l'utilisation des méthodes, des normes et des outils préconisés
- Organiser les différents comités de suivi technique et participer aux comités de la maîtrise d'ouvrage

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.4.- Responsable des systèmes et réseaux d'information

Définition synthétique

Gère, harmonise, optimise les réseaux et il met en œuvre des orientations stratégiques en matière de systèmes et réseaux d'information et de communication arrêtées par les directions générales ou les établissements publics du Ministère.

Activités principales

- Définir des propositions de stratégie informatique
- Mettre en place de projets d'évolution du système d'information dans les établissements
- Coordonner et planifier des projets
- Être en charge de la gestion budgétaire des projets et des moyens
- Gérer les services informatiques
- Assurer la veille technologique

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.5.- Responsable sécurité des systèmes et réseaux d'information

Définition synthétique

Assure la sécurité, la sûreté et la pérennité des systèmes et réseaux d'information et de communication au niveau de l'ensemble d'une entité ou d'un système particulier.

Activités principales

- Définir les objectifs généraux de sécurité des systèmes
- Définir et mettre en place les règles et les procédures de sécurité
- Prendre en compte les évolutions réglementaires dans la politique de sécurité
- Gérer les risques SSI encourus par les systèmes et réseaux d'information et de communication
- Être chargé de l'audit et de l'administration du domaine sécurité des systèmes d'information (SSI)
- Vérifier la pertinence et la performance du système de sécurité des systèmes d'information, des outils associés et des réseaux de télécommunication

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.6.- Responsable de domaine métiers

Définition synthétique

Assure la cohérence fonctionnelle globale des systèmes et réseaux d'information des directions générales et des établissements publics du Ministère dans un domaine particulier (fonctions ou services soutenus par le système d'information tels que logistique, scolarité des élèves, gestion des personnels...).

Activités principales

- Piloter l'optimisation des processus métiers
- Rédiger, mettre en œuvre et suivre l'application du schéma directeur de son domaine ainsi que de son programme d'actions
- Assurer l'administration fonctionnelle des systèmes d'information du domaine métier (référentiels, règles, méthodologie)
- Vérifier la pertinence et la performance fonctionnelles des systèmes d'information du domaine métier

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.7.- Concepteur développeur d'applications

Définition synthétique

Conçoit, analyse, paramètre et code des solutions logicielles et leurs évolutions

Activités principales

- Modéliser et concevoir la solution logicielle et son évolution
- Programmer et tester des objets et des composants
- Paramétrer les progiciels et les prototypages, les adapter
- Rédiger la documentation technique

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.8.-Pilote de la production

Définition synthétique

Encadre le déploiement, le maintien en condition opérationnelle, l'exploitation et l'assistance aux utilisateurs des systèmes et réseaux d'information et de communication, notamment en termes de qualité de service et de sécurité

Activités principales

- Mettre en production et déployer des solutions logicielles et d'infrastructure
- Diagnostiquer les incidents signalés
- Valider les dossiers de mise en production après contrôle de l'exploitabilité de la solution logicielle et/ou d'infrastructure
- Participer aux recettes techniques
- Être chargé du management d'une entité de production
- Planifier la production
- Contrôler les prestataires externes
- Réaliser un suivi et un compte rendu de la qualité de service

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.9.- Webmestre

Définition synthétique

*Concevoir et développer techniquement les sites et services en ligne
Identifier et traduire les demandes des services et utilisateurs*

Activités principales

- Intervenir dès la conception et participer à la définition des rubriques, à l'arborescence et à l'élaboration de la charte graphique
- Réaliser et construire des pages Web
- Être animateur du site en se chargeant du référencement du site, de l'analyse du trafic et de la mise à jour
- Créer et gérer les éventuels forums et autres groupes communautaires ; répondre aux internautes
- Assurer l'accompagnement des différents contributeurs aussi bien sur le plan technique que graphique et rédactionnel
- Superviser et homogénéiser les procédures d'accès aux diverses bases de données
- Être en rapport avec l'équipe de développement

Fiche 1

1.- Filière conception des systèmes et réseaux d'information

1.10.- Ingénieur qualité méthode

Définition synthétique

Etre l'animateur et le garant, auprès du directeur des systèmes d'information (DSI) de la mise en œuvre d'une démarche qualité pour la réalisation et le pilotage des projets informatiques au sein du DSI.

Activités principales

- Mettre en place des méthodes de pilotage des projets et notamment les projets agiles.
- Améliorer de manière continue la mise en œuvre de la démarche agile au sein des projets informatiques menés en méthode agile,
- Assurer un rôle de formateur, conseil et coaching en méthode agile auprès des équipes impliquées dans les projets menés en méthode agile,
- Faire vivre la démarche qualité au sein du DSI,
- Définir les plans d'action qualité en concertation avec l'encadrement du DSI,
- Conseiller et alerter le DSI des risques potentiels identifiés et relevant de sa compétence et proposer des mesures préventives et/ou correctives.
- Prendre en charge le système de planification et reporting du DSI, et veiller/aider à son utilisation auprès des chefs de projets

Fiche 1 bis

1.- Filière exploitation des systèmes et réseaux d'information

1.11.- Expert en systèmes et réseaux d'information et de communication

Définition synthétique

Défini et participe à la mise en œuvre des moyens et outils nécessaires au maintien et à l'optimisation de la performance des systèmes et réseaux d'information dans différents domaines techniques et fonctionnels.

Activités principales

- Assurer la veille technologique concernant les normes, les technologies et les outils, suivre l'offre du marché
- Élaborer des prescriptions techniques générales ou spécifiques
- Réaliser des études particulières pour la rédaction d'un cahier des charges
- Suivre la mise en œuvre, assister et conseiller les équipes projet ou de maintenance

Fiche 1 bis

1.- Filière exploitation des systèmes et réseaux d'information

1.12.- Intégrateur d'application

Définition synthétique

Assemble et fait fonctionner dans leur environnement les différents composants techniques d'une solution logicielle

Activités principales

- Intégrer la solution logicielle dans un environnement technique proche de l'environnement de production
- Vérifier la compatibilité entre les différents composants logiciels, matériels ou systèmes
- Réaliser un test technique de la solution logicielle globale
- Mettre en pré-production la solution logicielle en vue de la vérification fonctionnelle relevant de la maîtrise d'ouvrage
- Participer au support de la solution dès son déploiement

Fiche 1 bis

1.- Filière exploitation des systèmes et réseaux d'information

1.13.- Administrateur de données et référentiels métiers

Définition synthétique

Administrer les systèmes de gestion de bases de données et garantir la cohérence, la qualité, la sécurité et l'accessibilité permanente des informations

Définir les modalités et conditions techniques concourant à l'utilisation des logiciels et base métiers.

Activités principales

- Mettre à jour et diffuser les référentiels fonctionnels (données et règles de gestion)
- Mettre en place des tableaux de bord de la qualité des données
- Traiter les anomalies
- Participer à la communication sur les référentiels
- Animer le réseau des utilisateurs
- Proposer des améliorations des processus
- Faire le lien avec les systèmes d'information fournisseurs et clients

Fiche 1 bis

1.- Filière exploitation des systèmes et réseaux d'information

1.14.-Technicien des équipements locaux

Définition synthétique

Assure l'installation et garantit le fonctionnement des équipements locaux (poste de travail, réseaux télécommunications) dans le cadre du déploiement des solutions.

Activités principales

- Être chargé de l'installation initiale et mettre à jour ou à niveau des équipements
- Être chargé du contrôle et de l'audit de configuration des postes, des serveurs locaux de ressources et des réseaux locaux
- Assister et conseiller les utilisateurs en matière de sécurité périphérique
- Assurer un monitorat technique en accompagnement des mises en œuvre
- Gérer le parc
- Gérer la sécurité périphérique
- Gérer les incidents

Fiche 1 bis

1.- Filière exploitation des systèmes et réseaux d'information

1.15.-Technicien d'exploitation

Définition synthétique

Assure la surveillance des ressources informatiques et de télécommunication, la gestion courante de l'exploitation et prend en charge les dysfonctionnements.

Activités principales

- Exécuter les travaux d'exploitation et restituer les résultats de la production
- Être chargé du suivi de l'exploitation des systèmes, des outils de production et des applications
- Gérer les incidents d'exploitation (alertes, interventions de premier niveau)
- Gérer les consommables liés à l'exploitation

Fiche 2

2.-Ressources humaines santé et cohésion sociale

2.1.-Psychologue du travail

Définition synthétique

Conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des agents, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation afin de promouvoir l'autonomie et le bien-être de la personne.

Activités principales

- Accueillir, prendre en charge et accompagner les agents
- Fournir un soutien psychologique à des personnes ou des groupes
- Identifier, recenser les besoins et les attentes des agents, spécifiques au domaine d'activité
- Réaliser des entretiens individuels et des bilans psychologiques
- Réaliser des études, de recherches et de travaux dans son domaine

Fiche 2

2.-Ressources humaines santé et cohésion sociale

2.2.-Médecin de prévention

Définition synthétique

Définir et met en œuvre une politique de prévention permettant d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur activité professionnelle.

Activités principales

- Définir la politique de surveillance médicale des agents de son unité
- Participer, avec rôle consultatif, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et présenter un bilan annuel
- Émettre des avis pour le comité médical (CLM, CLD, réintégration...) et la commission de réforme (accident de service, maladie professionnelle...)

Fiche 2

2.-Ressources humaines santé et cohésion sociale

2.3.-Kinésithérapeute

Définition synthétique

Elaborer un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins. Mettre en œuvre des actes et techniques de soins de rééducation de façon manuelle ou instrumentale dans un but thérapeutique ou non pour favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale et la gestion de l'handicap.

Activités principales

- Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Etudes et recherches dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, réadaptation et réhabilitation
- Examen, recueil de données, d'informations et diagnostic nécessaire à l'intervention du kinésithérapeute
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Interventions et soins en kinésithérapie

3.-Métiers de l'édition et de la librairie

3.1.-Responsable d'une politique éditoriale

Définition synthétique

Est responsable de la politique éditoriale. Il suit le travail éditorial des directeurs de collections et est responsable d'un budget et des résultats commerciaux. À ce titre, il ordonne et supervise l'activité des équipes

Activités principales

- Participer à la définition du contenu éditorial
- Rechercher des nouvelles orientations pour les collections
- Sélectionner des directeurs de collections ou des auteurs
- Négocier les contrats
- Coordonner les différentes étapes de la réalisation des produits de communication dans les médias suscités
- Choisir des œuvres, voire les concevoir et participer à l'élaboration finale de la maquette
- Mettre en place des supports de communication et de promotion de l'activité éditoriale de l'établissement
- Rechercher de nouveaux réseaux promotionnels
- Direction éditoriale d'une revue ou d'une collection.

Fiche 3

3.-Métiers de l'édition et de la librairie

3.2.-Chargé de publication

Définition synthétique

Met en œuvre les projets éditoriaux des directions générales et des établissements publics du Ministère, de leur conception à leur diffusion.

Activités principales

- Définir le contenu éditorial d'un ouvrage ou d'une collection, et rédaction
- Rédiger et mettre en forme des informations recueillies en fonction du média retenu
- Assister les services dans l'élaboration de leurs produits rédactionnels
- Développer des produits ou des lignes de produits
- Gérer la promotion et la diffusion des produits en concevant éventuellement des plans d'action commerciale et des campagnes promotionnelles, à partir d'une analyse du marché
- Coordonner l'action des participants au projet de publication (auteurs, maquettes, entreprises)

3.-Métiers de l'édition et de la librairie

3.3.-Secrétaire d'édition

Définition synthétique

Suit l'ouvrage depuis sa conception jusqu'à son envoi pour impression. Il assure un travail de relecture, de correction et d'organisation des textes et des ouvrages et commande les publications de maquette et de mise en page

Activités principales

- Veiller au suivi pratique du programme de publications
- Travailler avec les auteurs à l'ajustement et à la correction des textes proposés
- Veiller à la cohérence de la table des matières, à l'équilibre des chapitres, et collecter ou commander, selon le cas, les photos, les dessins, les infographies...
- Commander la maquette des pages et la couverture
- Choisir une maquette et procéder à l'intégration des contenus
- Accompagner la composition de l'ouvrage, en collaboration avec le graphiste
- Effectuer le calibrage de la future publication et son inventaire dans un contexte d'édition structurée
- Constituer et gérer les dossiers de fabrication
- Suivre les étapes de pré-presse et la fabrication du livre

Fiche 4

4.-Administration

4.1-Économiste statisticien

Définition synthétique

Chargé du traitement mathématique et statistique de données économiques

Activités principales

- Simuler des process, créer des outils de modélisation,
- Anticiper, repérer et planifier les tendances et les fluctuations futures, en vue de réaliser des applications économiques et financières, en s'appuyant sur les mathématiques et les statistiques.

Fiche 4

4.-Administration

4.2-Responsable qualité

Définition synthétique

Pilote la démarche qualité et définit la politique de gestion de la qualité des projets afin d'assurer la cohérence des données produites et leur conformité par rapport aux normes et standards mis en place par la maîtrise d'ouvrage.

Activités principales

- Mettre en place la politique qualité en rédigeant et diffusant les procédures et les référentiels de qualité à respecter.
- Elaborer, suivre et communiquer les indicateurs qualité aux acteurs concernés.
- Coordonner les tests, les contrôles et les audits pour s'assurer de la conformité de l'organisation, des processus et des niveaux de qualité attendus des fournisseurs et des clients.
- Analyser les anomalies et mettre en place les actions correctives.
- Faire évoluer le système qualité en vue de le perfectionner tant au niveau des données produites (mise à jour des référentiels) que des processus (modifications de l'organisation).
- Former et sensibiliser l'ensemble des intervenants (personnel interne comme équipe du fournisseur) aux procédures et normes de qualité à mettre en œuvre.
- Mettre en place l'obtention d'une certification qualité (normes ISO par exemple).

Fiche 5

5.-Bâtiments infrastructures

5.1-Responsable de gestion de patrimoine immobilier

Définition synthétique

Assure l'adaptation du bâti aux besoins des services et à leurs évolutions et préserve la valeur économique et technique du bâtiment.

Activités principales

- Identifier le patrimoine par la réalisation d'inventaires physiques, la définition de la valeur comptable et des coûts d'exploitation et de maintenance
- Recueillir les besoins exprimés par les services occupants
- Être chargé de la gestion d'actifs par la définition de stratégies d'évolution du bâti et des portefeuilles d'actifs, de la réalisation des actes de cession, d'acquisition ou de location
- Être chargé de la politique d'exploitation et de gestion prévisionnelle de la maintenance, de la passation des marchés de services et des travaux de maintenance
- Planifier et coordonner les différents travaux d'aménagement, de sécurité et de maintenance et suivre leur exécution

Définition synthétique

Le responsable de secteur maintenance assure le suivi des équipements techniques (CVC, eau, escalators, ascenseurs, automatismes, SSI...). Au sein d'un plateau technique, il peut être amené à encadrer une équipe qui assure le contrôle et le pilotage des installations techniques, des systèmes de sûreté / malveillance, de sécurité incendie et de gestion centralisée des équipements.

Activités principales

- Suivre les objectifs liés à l'exploitation afin d'optimiser le pilotage des installations techniques ;
- Etudier la faisabilité de projets complexes ; établir un programme d'opérations ; planifier des investissements ; définir des plans d'actions
- Piloter le reporting du secteur sous forme de compte rendus et tableaux de bord de suivi des indicateurs et coordonner le développement des outils informatiques d'aide à l'exploitation (main courante, tableaux de statistiques, tableaux de programmation, gestion de maintenance assisté par ordinateur : GMAO)
- Assurer le suivi des marchés publics de travaux, de prestations intellectuelles (CSPS, contrôleur technique, contrôle de l'eau, contrôle de l'air) et de fournitures (concession de fréquences et maintenance des équipements de radiocommunication)
- Assurer l'élaboration des dossiers DCE et l'analyse des offres
- Coordonner la veille réglementaire et mettre en application des consignes et procédures d'exploitation des installations techniques

5.-Bâtiments infrastructures

5.3- Conducteur d'opérations

Définition synthétique _

Le conducteur d'opérations (catégorie A, niveau conducteur de travaux dans le bâtiment) a la responsabilité du suivi de la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration et d'entretien de l'immobilier.

Activités principales

- Mettre en place des études de faisabilité des projets (aspects juridiques, conceptuels, économiques, techniques et financiers),
- Contrôler la réalisation des études dans chacune de leurs phases,
- Gérer le suivi des cahiers des charges,
- Superviser l'ensemble des marchés publics (assistance à la MO – AMO, MOE, et travaux jusqu'à la réception),
- Participer au suivi de l'exécution des travaux, aux réunions de chantier,
- Assumer la responsabilité du suivi des opérations,
- Planifier les interventions des entreprises en fonction des contraintes particulières de l'établissement (exposition, événements, jours et heures d'ouverture).

Définition synthétique

Conduite de projet ou d'opération de bâtiment

Activités principales

Domaines : clos et couvert (fenêtres, murs, murs rideaux, toits, étanchéité...), structure second œuvre (revêtement de sol, faux plafond, cloison, menuiserie, peinture) :

- *Participer à la phase de programmation ; analyser les besoins ; réaliser des audits
- *Etudier la faisabilité de projets; établir un programme d'opérations ; planifier des investissements ; définir des plans d'actions
- *Suivre tous les aspects juridiques (litiges et contentieux) liés aux contrats et assister aux commissions d'appel d'offres
- *Mener une démarche qualité

Domaines : courants faibles (système de sécurité incendie, contrôle d'accès, anti-intrusion, voix données images (VDI), téléphonie réseaux, gestion technique centralisée, SSI), courants forts, transitive (plate-forme élévatrice, ascenseur, travelator, TAD), climatisation, ventilation, chauffage, désenfumage, plomberie, protection incendie, GMAO/GTC :

- * Réaliser des études de faisabilité (diagnostic, analyse, calculs techniques, devis)
- * Préparer les éléments techniques pour la passation des marchés
- * Rédiger des notices de fonctionnement et de spécifications techniques
- * Traduire le besoin de l'utilisateur en termes techniques
- * Réaliser les relevés techniques, établir les schémas d'installations correspondants et assurer leur mise à jour

6.-Communication et développement des institutions

6.1-Chargé de production manifestations (exposition, spectacle, projets de médiation événementielle)

Définition synthétique

Gérer sur les plans budgétaires, juridique, opérationnel, une (des) exposition(s), un (ou des) spectacles, un cycle de conférence ou une programmation

Activités principales

- Assure la gestion des manifestations
- Assure la mise en place des documents d'information liés aux manifestations ainsi que l'accueil des différents intervenants,
- Etablit et transmet de plans de travail, de rétro-planning et feuilles de route, établis en lien avec les chargés de mission du département
- Coordonne la logistique nécessaire à la réalisation du projet, en lien avec le responsable technique de l'auditorium
- Suit et met en œuvre des projets tout en respectant l'enveloppe budgétaire attribuée aux projets par la direction du département
- Prépare les cahiers des charges et des étapes liées à la passation de marchés publics
- Rédige, suit et le cas échéant négocie des éléments juridiques en lien avec les chargés de mission du département : contrats (ayant-droit, auteur, concepteur, réalisateur, artiste, technicien etc...) conventions de coproduction, de commandes et accords de production.

6.-Communication et développement des institutions

6.2-Directeur de communication

Définition synthétique

Élabore la stratégie globale de communication d'une direction générale ou d'un établissement public du Ministère, tant en interne qu'en externe, supervise la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation.

Activités principales

- Aider à la décision et exercer un rôle d'expert auprès des responsables et les services en matière de communication
- Élaborer le plan de communication
- Mettre en place une politique d'évaluation des actions de communication
- Superviser les actions de communication mises en œuvre
- Participer à la communication de crise et être porte-parole, le cas échéant

6.-Communication et développement des institutions

6.3-Chef de projet multimédia

Définition synthétique

Conçoit ou développe un projet multimédia sur différents supports, en accompagne le déploiement et en assure le suivi.

Activités principales

- Recenser et analyser les besoins des utilisateurs, les moyens et les ressources nécessaires en fonction des caractéristiques du projet
- Rédiger le cahier des charges, lancer les consultations, analyser les offres
- Concevoir le projet multimédia et définir son architecture fonctionnelle, phaser le projet (arborescence et contenu)
- Recetter et évaluer les produits multimédias
- Suivre les relations avec les prestataires, contrôler le budget et maîtriser les délais
- Assurer la veille des technologies de l'information et de la communication
- Assurer la veille des réseaux sociaux et d'information (Facebook, Twitter, blogs...)
- Mettre à jour et gérer les outils multimédias, constituer la documentation de référence

6.-Communication et développement des institutions

6.4-Responsable de communication

Définition synthétique

Elabore la stratégie de communication fixée par l'équipe de direction de son entité.

Activités principales

- Élaborer le plan de communication de son entité
- Superviser les actions de communication mises en œuvre et évaluer les impacts des actions menées
- Concevoir les outils et les supports d'information et de communication
- Assurer une veille permanente quant aux méthodes, aux techniques et aux outils de communication
- Évaluer et gérer un budget communication

6.-Communication et développement des institutions

6.5-Responsable des campagnes de communication médias

Définition synthétique

Assure la coordination et le pilotage des campagnes de communication médias pour le compte des directions générales et des établissements publics du Ministère.

Activités principales

- Piloter les campagnes d'information et de communication décidées par les cabinets et les directions
- Superviser le médiaplanning et valider les plans média
- Piloter les interventions des agences de communication
- Participer à la programmation des campagnes, à la rédaction des cahiers des charges et au suivi des procédures de marchés publics
- Suivre les achats et le budget des opérations

6.-Communication et développement des institutions

6.6-Responsable d'une politique de promotion du mécénat et des partenariats

Définition synthétique

Chargé de concevoir la politique de promotion et du développement du mécénat et des partenariats publics et privés de l'établissement et de superviser sa mise en oeuvre.

Activités principales

- Concevoir et mettre en œuvre des propositions de mécénat/partenariats et rédiger des projets
- Élaborer la stratégie de communication de l'établissement en vue de développer les activités à caractère scientifique, patrimonial et culturel
- Développer un réseau de mécènes
- Effectuer de la veille sur les entreprises ou fondations cibles, identifier de nouveaux prospects

6.-Communication et développement des institutions

6.7-Chargé d'une politique de promotion du mécénat et des partenariats

Définition synthétique

Met en œuvre et garantit la cohérence de la politique de promotion du mécénat et des partenariats définis par le responsable. Il aide à la recherche de mécènes et de partenaires pour l'établissement.

Activités principales

- Effectuer les démarches directes ou indirectes relatives à la prospection et au développement du mécénat
- Préparer les propositions de mécénat, négocier les contreparties et rédiger les conventions de partenariats en lien avec le service juridique et les directions de l'établissement concernées
- S'occuper du suivi de l'engagement ou du réengagement des mécènes et parrains, alimenter la base de données de contacts

6.-Communication et développement des institutions

6.8-Chargé de la presse

Définition synthétique

Gère les relations des directions générales et des établissements publics du Ministère avec la presse et les médias.

Activités principales

- Relations presse :
- Mettre en place et animer les réseaux
- Gérer les contacts et les relations presse
- Concevoir et rédiger des supports presse (communiqués et dossiers de presse)
- Élaborer des fichiers presse
- Conseiller et assister les publics internes
- Suivi, traitement et diffusion de l'information :
- Assurer la veille et la diffusion de la presse écrite, audiovisuelle et en ligne

6.-Communication et développement des institutions

6.9-Chargé de l'audiovisuel - Iconographe

Définition synthétique

Assure la gestion et la réalisation de projets audiovisuels et/ou photographiques. Iconographe

Activités principales

- Piloter des projets de communication image
 - Réaliser des reportages photographiques et de prises de vue en studio ; réaliser des tournages et de post-productions de films à la demande
 - Concevoir et mettre en œuvre des projets
 - Assurer la gestion organisationnelle des reportages et la livraison des produits au commanditaire
- Le cas échéant, réaliser des recherches iconographiques (pour tout support)

Iconographe

- *Identification des documents, vérification de la qualité des supports photographiques
- *Respect du droit de la propriété intellectuelle et artistique (recherche des auteurs et ayants droit, négociations des montants de droits)
- *Négociations avec les ressources extérieures d'images (agences et institutions)
- *Accompagnement des services dans l'utilisation de l'image (ex : respect des exigences contractuelles dans les mises en pages illustrées)
- *Recueil des devis et contrats pour engagements financiers
- *Suivi des tableaux de suivi iconographique et budgétaire, et des bases d'images
- *Interface avec les graphistes et le service de fabrication

6.-Communication et développement des institutions

6.10-Maquettiste PAO

Définition synthétique

Conçoit et réalise des supports de communication tels que des plaquettes, des brochures, des cédéroms, des sites Internet...

Il conçoit la maquette d'un ouvrage et assure sa mise en page. Il assemble l'image et l'information afin de réaliser un support attrayant et clair.

Activités principales

- Comprendre les besoins des commanditaires
- Apporter des propositions adaptées et créatives
- Retoucher des photos et les intégrer à l'ouvrage ou au support de communication
- Organiser la mise en page
- Concevoir des éléments visuels de communication (graphismes, logos, enseignes, signalétiques...)
- Le cas échéant, coordonner une équipe et piloter un projet
- Veiller au respect du planning

7.-Métiers du spectacle

7.1- Responsable et chargé de la régie technique des expositions et ou manifestations culturelles

Définition synthétique

Responsable et chargé de la régie technique des expositions et/ou des manifestations culturelles

Activités principales

*Valorisation et rentabilisation des équipements existants, constitution du parc de matériels complémentaires, gestion du budget afférent

*Gestion (stockage, manutention, intégration, maintenance) de l'équipement existant

Expositions

*Organisation et suivi des plannings techniques

*Expertise des propositions scénographiques d'un point de vue technique, vérification des documents techniques du point de vue de leur faisabilité et fiabilité (esquisses, APS, APD, DCE...)

*Conception des éclairages des expositions

*Réalisation de plans d'installations

Manifestations

*Contrôle des coûts et des prestations techniques

*Rédaction de documentation et de procédures

*Coordination de l'équipe technique, expertise dans le domaine de la régie de manifestations et d'événements culturels (organisation, techniques son, lumière, audiovisuelle)

*Supervision des interventions techniques

*Coordination des prestataires extérieurs.

7.2- Technicien du spectacle

Définition synthétique

Participe à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un événement.

Activités principales

- Spécialités : régisseur, technicien son/image/lumière, monteur, projectionniste, accessoiriste, machiniste, électricien
- Adapter et contrôler les installations
- Assurer la mise en sécurité du plateau
- Être en charge de la gestion administrative et matérielle d'un équipement ou d'appareils spécialisés
- Installer les matériels et les équipements nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements
- Participer aux études techniques
- Piloter une équipe d'agents techniques
- ingénieur du son- : accompagnement des projets pédagogiques vers la scène. Avant d'être une équipe de type « spectacle vivant » (régie, son, lumière, vidéo et son), l'équipe du « service de la régie » participe activement à la mission « apprentissage en scène » pour tous les étudiants de l'établissement.

7.-Métiers du spectacle

7.3- Architecte scénographe

Définition synthétique

*Réfléchit quant à l'organisation du lieu et à la meilleure manière d'attirer et de séduire le visiteur.
Il conçoit le décor, l'espace scénique, cinématographique ou théâtral en fonction d'une œuvre donnée*

Activités principales

- Identifier les besoins et les produits du client
- Sélectionner des équipements techniques et définir les volumes
- Élaborer un concept scénographique avant de lui donner une forme physique
- Envisager les accessoires, les effets spéciaux et éventuellement les lieux de tournage si nécessaire
- Suivre le projet et superviser les artisans

8.-Enseignement supérieur recherche

8.1- Enseignant théoricien du supérieur au conservatoire

Définition synthétique

À partir de son expérience d'artiste ou de praticien, de chercheur, assure, en cohérence avec un projet pédagogique de l'établissement, un ensemble d'enseignements, dans une discipline artistique ou culturelle, destinés à former, orienter et sensibiliser des étudiants à une démarche artistique, à ses conditions d'exercice, notamment dans un contexte d'internationalisation, et aux enjeux de la création contemporaine.

Activités principales

- Définir et assurer un projet pédagogique, lié à l'histoire ou à la pratique artistique
 - Participer au suivi des travaux d'élèves
 - Participer à l'organisation et à la bonne marche des cursus d'étude, le cas échéant en assurant une responsabilité de coordination
 - Contribuer à l'évaluation et à l'orientation des étudiants
 - Contribuer à l'élaboration du projet pédagogique de l'établissement
- Définir et assurer un projet pédagogique, lié à la culture de la discipline et à son inscription dans le monde contemporain
- Suivre et accompagner les travaux des étudiants dans les trois cycles LMD

8.-Enseignement supérieur recherche

8.2- Enseignant en langues des écoles nationales supérieures d'architecture

Définition synthétique

À partir de son expérience d'enseignant ou de praticien en architecture, paysage, etc... assure, en cohérence avec un projet pédagogique, un ensemble d'enseignements en langues (étrangères ou français), destinés à renforcer les connaissances des étudiants en « vocabulaire technique » adapté à leurs études. Cet enseignement, compte tenu de l'internationalisation est nécessaire tant en langues étrangères qu'en français pour les étudiants erasmus et sous convention.

Activités principales

- Former les étudiants au vocabulaire technique lié à l'architecture en langues étrangères et en français
- Participer à un module d'enseignement et adapter les cours en fonction de la discipline étudiée
- Participer au suivi des travaux d'élèves
- Participer à l'organisation et à la bonne marche des cursus d'étude, le cas échéant en assurant une responsabilité de coordination
- Contribuer à l'évaluation et à l'orientation des étudiants

Fiche 8

8.-Enseignement supérieur recherche

8.3- Accompagnateur musical

Définition synthétique

Accompagne musicalement une ou des classes instrumentales, vocales ou chorégraphiques. .

Activités principales

- accompagner les cours, les performances, les évaluations des disciplines concernées
- répondre aux suggestions des enseignants
- suggérer des propositions musicales en situation d'autonomie face aux étudiants
- participer à la mise en œuvre des projets du département et des travaux personnels des étudiants musiciens ou danseurs

Fiche 9

9.-Commercial

9.1- Chargé de commercialisation des espaces

Définition synthétique

Prend en charge l'activité de privatisation des espaces, prospection, gestion des événements, contractualisation

Activités principales

- Constitue une force de proposition dans l'organisation d'opérations de communication événementielle et de commercialisation des espaces de l'établissement (calendrier, évaluation des moyens internes et externes nécessaires, tarifications, recettes attendues) ;
- Coordonne et veille à la bonne fin des évènements externes et internes, en relation avec le service des bâtiments et de l'exploitation, gère le planning des évènements ;
- Etablit le cahier des charges techniques des prestations nécessaires à son activité, participe au choix des prestataires et veille au respect du budget et à la sécurité des opérations et à la qualité des prestations ;
- Suit les relations avec les partenaires opérationnels (médias, entreprises, institutions, mécènes), établit les conventions et assure leur suivi d'exécution ;
- Encadre les prises de vue et les tournages ;

Fiche 9

9.-Commercial

9.2- Chargé des droits d'exploitation et des produits dérivés

Définition synthétique

Commercialise l'image du bâtiment, (tournages, publicités, publications ...) conçoit et édite les produits dérivés (objets, cartes postales)

Activités principales

- Gère des droits dont l'établissement est cessionnaire (image des bâtiments, marques)
- Négocie des conventions pour toutes les demandes d'utilisations, suivi d'exploitation
- Négocie et suivi des tournages, prises de vue, campagnes photographiques
- Met en œuvre les produits dérivés, dont
- Appels à projet
- Suivi des productions et/ou co-production (modèle économique, conventions, pilotage des prestataires)
- Suivi, diffusion et distribution

Fiche 9

9.-Commercial

9.3- Chargé de la promotion et de la diffusion commerciale

Définition synthétique

Participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique commerciale relative aux produits et services éditoriaux des services et établissements publics de l'État.

Activités principales

- Participation à l'élaboration de la politique de promotion et de diffusion des produits dans les réseaux marchands
- Préparation, animation et suivi, organisation ou coordination, des activités de promotion et de diffusion des produits et services des administrations dans ces réseaux
- Définition et mise en œuvre des projets de développement de nouveaux marchés et circuits de diffusion

Fiche 9

9.-Commercial

9.4- Responsable de la gestion et des concessions domaniales

Définition synthétique

Assure l'analyse et le suivi des performances commerciales ainsi qu'un contrôle régulier des prestations.

Activités principales

- *Assurer l'analyse et le suivi des performances commerciales des concessionnaires.*
- *Participer aux consultations pour l'attribution des espaces concédés et assurer l'interface entre les concessionnaires et les directions et services de l'établissement.*
- *Piloter les outils de suivi de l'activité, la veille commerciale et marketing, et toute autre étude sur les concessions.*

Fiche 9

9.-Commercial

9.5- Responsable de la régie des recettes

Définition synthétique

Procéder au paiement des dépenses et/ou à l'encaissement des recettes de l'Etat

Activités principales

- Contrôler les éléments juridiques et comptables nécessaires au paiement des dépenses ou à l'encaissement des recettes
- Optimiser la performance et la qualité de la gestion de la régie, en lien avec le responsable du contrôle interne
- Organiser l'activité de la régie et encadrer une équipe
- Payer des dépenses et / ou encaisser des recettes
- Tenir les comptabilités associées aux opérations et en rendre compte auprès du comptable public

Fiche 9

9.-Commercial

9.6- Chef de projet études développement et fidélisation des publics

Définition synthétique

*Conduire ou superviser des études qualitatives et quantitatives sur les publics en collaboration avec des prestataires d'études, des chercheurs académiques et tout autre partenaire
Garantir le développement des publics de l'offre culturelle ainsi que la fidélisation des publics déjà acquis selon les axes stratégiques définis par l'établissement. Il a la responsabilité du développement des ventes des programmes culturels et du développement des publics cibles sur les offres nouvelles et les espaces nouveaux.*

Activités principales

- conduire ou faire conduire toute étude d'évaluation ou de prospective, toute enquête ponctuelle ou récurrente, qui soit utile à la connaissance des publics, sur place ou en ligne (composition, évolution, attentes et besoins)
- constituer et gérer une base exploitable de données d'enquêtes sur les publics en veillant à la qualité et à la pertinence des données collectées sur les publics
- assurer une veille active sur les résultats d'études, nationales et internationales, sur les publics des bibliothèques et des lieux culturels ainsi qu'une veille prospective sur les méthodologies d'enquête
- veiller à ce que les résultats des études conduites soient le plus largement possible diffusés, compris et utilisés par les équipes.
- Développer des actions permettant la mise en avant des offres et de la programmation au sein des différents réseaux de relais et prescripteurs
- Prospector de nouveaux champs de développement et proposer des partenariats de promotion, des opérations d'échange de visibilité, des offres tarifaires

Fiche 10

10.-Transversale

10.1- Géomaticien-roboticien

Définition synthétique

Joue un rôle privilégié dans l'organisation et le développement des bases de données, en particulier dans la gestion du serveur cartographique et l'enregistrement des données spatialement référencées. Prend en charge sur le terrain les appareils de télédétection acoustique ou géophysique sous-marine et traite les données qui en sont issues. Développe le programme de robotique sous-marine indispensable notamment pour les fouilles en eaux profondes.

Activités principales

- Réalise des outils permettant la mise à disposition des données SIG disponibles
- Participe aux opérations de prospection ou d'expertise liées à l'établissement de la carte archéologique nationale, des sondages, des fouilles programmées ou des fouilles préventives
- Consolide l'application du programme Patriarche
- Établit la rédaction des cahiers des charges pour la construction ou l'acquisition d'appareils de détection ou de robots sous-marins, et participe à la construction de prototypes et d'appareils robotisés.

Fiche 10

10.-Transversale

10.2- Commandant bateau

Définition synthétique

Commande le navire et son équipage, conseille et supervise les opérations sous-marines, humaines ou robotisées, conduites depuis le bord de ce navire.

Activités principales

- Conduit en sécurité le navire et les opérations jusqu'au retour à quai
- Porte à la connaissance de chacun les règles de sécurité et de vie à observer à bord
- Veille au maintien du navire à son meilleur niveau opérationnel
- Rédige les rapports nécessaires à la bonne marche et à la maintenance du navire

Fiche 10

10.-Transversale

10.3-Mécanicien bateau

Définition synthétique

Chargé de l'ingénierie embarquée et de la conduite, de l'entretien et de la gestion de toute la partie mécanique, électrique et électronique de l'embarcation.

Activités principales

- Veille au maintien opérationnel du navire et de ses installations techniques, dont ses moyens de levage, ainsi que les embarcations annexes
- Procède à l'estimation des travaux nécessaires à ce maintien opérationnel et contribue au suivi des demandes d'achats de travaux
- Supervise tous les systèmes, capteurs et installations indispensables à la sûreté des biens et des personnes

Fiche 10

10.-Transversale

10.4-Contrôleur d'opérations hyperbares

Définition synthétique

Joue sur l'ensemble du territoire national, un rôle privilégié en matière de sécurité des opérations hyperbares en milieu immergé. Il conseille, encadre ou supervise les opérations exigeant des interventions humaines en eaux profondes.

Activités principales

- Assure la veille de l'évolution de la réglementation applicable au travail en milieu hyperbare
- Assure la sécurité hyperbare des opérations autorisées ou directement conduites par le département
- A la responsabilité de l'entretien courant et de la bonne utilisation de la logistique maritime et sous-marine mise en œuvre par le DRASSM.

Fiche 10

10.-Transversale

10.5-Coordinateur de traductions

Définition synthétique

Chargé de répondre à des besoins en traductions et garantir la qualité et l'homogénéité de celles-ci.

Activités principales

- Proposer et mettre en œuvre les outils et procédures internes liés aux traductions, en lien avec la direction de la qualité de l'audit interne
- Établir et mettre à jour les outils nécessaires aux traducteurs (glossaires, listes terminologiques, guide de style, mise en forme des fichiers de traduction, collecte des documents de référence....)
- Identifier les traducteurs en fonction des besoins
- Piloter les prestations de traduction, en jouant si besoin un rôle d'interface avec l'auteur du texte source
- Assurer un suivi administratif des traductions (budget, marchés, factures), en lien avec le service du pilotage administratif
- Relire et corriger les traductions dans les langues maîtrisées, ou coordonner la relecture
- Valider l'intégration des traductions dans le support cible (Internet, signalétique....)

Fiche 10

10.-Transversale

*10.6-Technicien piano, accordeur
Costumière accessoire*

Activités principales

Technicien piano

- Assurer les premiers réglages à l'achat
- Réaliser un premier accordage pour garantir la bonne utilisation dès l'achat du piano
- Faire l'accordage régulier des pianos
- Accorder le piano après quelques mois / années d'utilisation, que ce soit par nécessité (le piano a besoin d'être accordé) ou par demande spécifique du client pianiste (souhait d'un accordage particulier)
- Assurer la maintenance ou la réparation
- Diagnostiquer l'état du piano confié et évaluer la réparation, restauration ou maintenance nécessaire
- Etablir un devis en conséquence
- Réalisation l'opération de réparation / maintenance

Activités principales

Costumière accessoire

- déterminer et répertorier l'ensemble des costumes et accessoires nécessaires ;
- élaboration confection de la recherche de costume et d'accessoires;
- préparer l'ensemble des accessoires nécessaires au décor d'un spectacle;
- fabriquer certains objets spécifiques (couture, plâtre...) ;
- assurer la maintenance des accessoires ;
- participer au montage et démontage des décors et sécuriser le transport des différents costumes et accessoires;
- veiller également au respect des normes et des règles de sécurité.